



Compte rendu du Conseil d'Administration N°03 du 03 février 2020



Etaient présents : Michel Agruna, Jean-François Broquères, Michel Décla, Sylvia Dertheil, Jean-Louis Deyris, Jean-Pierre Dupont, Fabienne Dutoya, Pierre Guichanné, Max Lacave, Bernard Lesperon, Christophe Loubère, Ghislaine Lurbe, Bastien Moity, Laurent Montaud, Vincent Plassin, Franck Serve, Eric Brana, Mélanie Bréthous, Céline Brettes, Bertrand Capuch, Céline Laffargue, Romain Truchat.

Etaient excusés : Gilles Blaquière, Michel Raymond (a donné pouvoir à Max Lacave)

Michel Agruna, en tant que doyen, ouvre la séance à 20h00. Le secrétariat est assuré par Coralie Hué Locatelli.

Patrice Larrosa et Bernadette Barrere n'ont pas été conviés.

Michel Agruna prend la parole et fait appel à candidature pour assurer le rôle de président jusqu'aux prochaines élections de fin d'année. Il précise que Michel Raymond a signé un pouvoir à Max Lacave.

Max Lacave et Bertrand Capuch se proposent dans le cadre d'une co-présidence

Il est demandé un vote à bulletin secret.

Question 1 : oui ou non pour la co-présidence de Max Lacave et Bertrand Capuch pour assurer l'intérim jusqu'aux prochaines élections ?

Il y a 22 votants + 1 pouvoir à Max Lacave

⇒ 6 non / 16 oui / 1 nul

Les 2 co-présidents de la FFCL sont Max Lacave et Bertrand Capuch.

Max Lacave gèrera la partie administrative et Bertrand Capuch la partie sportive

Election du Bureau : Il est proposé que Ghislaine Lurbe prenne le poste de trésorière et Jean-François Broquères celui de secrétaire général. Il y a 22 votants + 1 pouvoir à Max Lacave.

Question 2 : oui ou non pour Ghislaine Lurbe au poste de trésorière

⇒ 4 non / 17 oui / 2 nuls

Question 3 : oui ou non pour Jean-François Broquères au poste de secrétaire général

⇒ 6 non / 15 oui / 2 nuls

Les sections de la FFCL vont être réorganisées avec les responsables suivants :

Section Financière : Max Lacave

Section Formation : Jean-Pierre Dupont

Section Sportive : Bertrand Capuch

Section Administrative : Ghislaine Lurbe

Section Communication : Céline Laffargue

Bertrand Capuch prend la parole et rappelle que ce n'est qu'un intérim de 10 mois.

Il explique la décision de reporter l'AG car le délai est trop court avec une élection de nouveau bureau seulement aujourd'hui.

Mélanie Bréthous précise que les répliques ont été rapportées ce soir, elle est allée les récupérer ce week-end.

Pour rappel, voici les dates de retour des dossiers :

Licences acteurs : 24/02/20

Autres licences 01/03/2020

Dossier affiliation : 31/03/2020

Il est important que les commissions relatives à la validation des dossiers se réunissent rapidement.

Concernant le dossier URSSAF, la FFCL a reçu la copie d'un courrier envoyé par Mr Dussops (28/01/2020) à Mr Veaux, préfet des landes, confirmant la dérogation.

Un réunion est prévue en juin 2020 avec les services de l'Etat afin de faire le point sur l'évolution des travaux et décider de la solution à adopter pour une mise en place au 01/01/2021.

Le Préfet des Landes a été nommé entre temps directeur générale de la police nationale. En attente du prochain préfet, son directeur de cabinet le tiendra informé.

Une réunion du collectif est prévue lundi prochain.

Il est demandé à ce que des comptes rendus soient présentés lors des Conseil d'Administration. La FFCL doit rester garante que les modifications qui seront proposées ne nuiront pas à la philosophie de la course telle qu'elle est aujourd'hui.

URGENCES

Dossier affiliation : début des courses de compétition le 01/03/2020.

Les modifications des challenges ont été votées lors du Conseil d'Administration de décembre 2019.

Pour l'édition du règlement des challenges au 20/02, il faut un BAT signé au 07/02 et modifications envoyées avant le 10/02.

Concernant le Comité régional de l'Armagnac, suite au départ de Thierry Caubet, 3 vice-présidents ont été nommés : Bernard Tollis, Bernard Marque et Audrey Monier.

Fabienne Dutoya précise que la page CRLB ne sera pas forcément prête au 10/02 car une réunion est prévue après cette date.

Trophée Challengite : Bertrand Capuch souhaiterait proposer le maintien du trophée Challengite même si on a perdu le sponsor UCTPR. Pour la qualité de la course, il faut maintenir ce règlement et ce trophée. Il reste à trouver les financements pour le couvrir.

Mélanie Brethous demande également comment vont s'absorber le montant des séances avec vaches. Franck Serve précise qu'UCTPR n'existe plus depuis Méjanès. Sur 2020, la partie club est maintenue (dotation + affiches et carton qui étaient déjà imprimés) mais toute la partie relative à la FFCL n'existe plus (trophée Challengite, Escalot vaches sans corde, ...). Pour la partie école taurine, la présentation aura bien lieu le 15/05. Tout est organisé.

La commission des secondes se réunit fin février pour discuter de l'édition 2020, en incluant les changements qui ont été proposés.

Concernant le remboursement des indemnités IPP concours (blessure lors d'un concours ou d'une épreuve organisée par la FFCL hors championnat de France) : pour 2020, il est proposé que ne soient indemnisés uniquement les acteurs en arrêt de travail et non pas uniquement en arrêt de sport.

Pour le prochain Conseil d'Administration, il faut vérifier le solde de la caisse et décider en fonction.

La même question se pose au niveau de la mutuelle et cela se règlera de toute façon en 2021 en fonction du nouveau statut.

Il n'y a pas à ce jour de date définie pour les prochains Conseil d'Administration ni la prochaine Assemblée Générale.

Toutes les personnes qui faisaient partie des commissions sont invitées à revenir vers les nouveaux responsables pour manifester leur souhait de continuer à participer.

Fin de réunion 21h20.